

Agri-stabilité

Bonifications exceptionnelles pour l'année 2025

Juillet 2025

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont annoncé d'importantes bonifications au programme Agri-stabilité pour soutenir la résilience et la compétitivité du secteur agricole canadien qui est confronté à une incertitude persistante de l'environnement commercial et à des conditions climatiques défavorables.

Pour l'année de programme 2025 seulement, les mesures suivantes entreront en vigueur pour le programme Agri-stabilité :

- **Le taux de compensation de la baisse de marge couverte passera de 80 % à 90 %.**
- **La limite maximale de paiement sera haussée de 3 à 6 millions de dollars par entreprise participante.**



Profitez-en, il reste encore quelques jours pour vous inscrire au programme Agri-stabilité. La date limite a été **reportée au 31 juillet 2025**. Contactez votre [centre de services](#) de la FADQ.

Le programme en quelques mots...

Agri-stabilité protège le revenu global de votre entreprise contre les risques du marché et les catastrophes naturelles. Ce programme, disponible pour la majorité des productions agricoles, se base sur vos données financières et stabilise votre marge de production en cas de baisse des revenus ou d'augmentation des dépenses.

Le paiement provisoire est une avance représentant 50 % de l'indemnité estimée pour une année de participation à Agri-stabilité. Ce paiement est calculé à partir de vos données financières prévisionnelles ou finales. Pour en faire la demande et en bénéficier, il faut respecter certaines conditions, dont avoir complété un cycle de production et subi une baisse de marge estimée de plus de 30 % par rapport à votre marge de référence.

Pour obtenir une trousse de demande de paiement provisoire, il suffit de contacter la Collecte des données financières de la FADQ par téléphone au 1 877 861-2272, option 1 ou par [courriel via le site Web de La Financière agricole du Québec](#).

Vous désirez enrichir votre compréhension de nos programmes?

[Visionnez nos webinaires](#)

1 800 749-3646 | www.fadq.qc.ca